

Rue du Collège, 8
5000 Namur
081/22 30 35

CONCERNE TOUS LES ELEVES

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

FRAIS SCOLAIRES 2018 - 2019

Voici les différents frais qui vous seront réclamés pour l'année scolaire prochaine :

1. Prêt du livre - photocopies - documents administratifs activités sportives

Conformément à l'article 100 du Décret « Missions » du 24/07/1997 le montant réclamé pour l'année scolaire 2018 – 2019 est de **80 €** pour tous les élèves.

Cette somme couvre :

- ✓ Pour 20 € : les droits d'accès à la piscine et à certaines activités sportives, s'inscrivant dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- ✓ Pour 60 € : toutes les photocopies distribuées au cours de l'année scolaire (cours, notes, exercices...) y compris les droits d'auteur ainsi que le prêt de livres scolaires et le journal de classe.

Pour votre parfaite information, les frais réclamés sont évalués par rapport au coût moyen réel de ces frais, ce qui a pour effet que le montant ne correspond pas nécessairement aux frais exacts exposés pour votre enfant, mais représente le coût moyen effectivement exposé pour un élève de l'établissement. Le livre prêté qui ne serait pas rendu en bon état en fin d'année scolaire sera facturé, aux Parents, par l'école, au prix d'achat d'un neuf !

Cette somme est à verser pour le 10 septembre 2018 au plus tard sur le compte de l'AR Namur : **BE 28 0912 1202 1720**

Merci de mentionner en communication

→ Le Nom et prénom de votre enfant + frais scolaire année 2018- 2019

2. Activités pédagogiques et voyages obligatoires dans le cadre des cours

Des frais complémentaires vous seront réclamés dans le cadre d'activités pédagogiques propres à chaque cours et pour les voyages obligatoires organisés dans le cadre du programme des cours prévus dans notre projet d'établissement. Des décomptes vous seront transmis en cours d'année scolaire.

Pour toute difficulté éventuelle liée au paiement de ces frais scolaires, il vous est loisible d'adresser une demande écrite motivée à la Préfète des Études afin que vous soient éventuellement accordées des facilités de paiement.

3. Achat des livres de langues et de mathématique

En ce qui concerne les élèves de 3^e et 4^e, les professeurs de langues travaillent dans un manuel dans lequel les élèves réaliseront leurs exercices. Un livre sera donc à acheter (les professeurs centraliseront les commandes). Le prix de ce manuel se monte à +/- 25 €.

Un livre de mathématique sera aussi acheté (Actimath) pour les élèves de 1^{ères} et 2^e. Les professeurs centraliseront également les commandes. Le prix de ce livre est de +/- 35 €.

RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2018

La rentrée scolaire s'effectuera à partir du lundi 3 septembre 2018 (toutes les 1^{res} années) au vendredi 7 septembre 2018, en fonction des examens de passage et délibérations :

□ Mercredi 5 septembre 2018

- ✓ De 8h25 à 15h25 (implantation Lycée) pour les 2e années

□ Vendredi 7 septembre 2018 (implantation Athénée) à :

- ✓ 9h15 à 15h25 pour les 3es années
- ✓ 10h05 à 15h25 pour les 4es années
- ✓ 11h10 à 15h25 pour les 5es années
- ✓ 13h45 à 15h25 pour les 6es années

Madame la Préfète procédera à la formation des classes.

Vous remerciant de la bonne attention que vous accorderez à la présente et restant à votre disposition pour toute information complémentaire je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de mon entier dévouement et vous souhaite ainsi qu'à votre enfant d'excellentes vacances !

La Préfète des Études f.f.,
F. VANDAMME